



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 AVRIL 2014

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014. Ordonnance de police applicable durant la campagne électorale.**

Les élections simultanées pour le Parlement européen, la Chambre fédérale et les Parlements régionaux se tiendront le 25 mai prochain.

Le Gouverneur de la Province de Hainaut a pris un arrêté de police le 13 février dernier mais il serait souhaitable que le Conseil communal le complète par des mesures locales, notamment en y précisant les modalités d'affichage, etc...

POLICE LOCALE

2. **Bilan de l'année 2013 en matière de police. Présentation.**

3. **Cadre administratif et logistique. Déclaration de vacance de l'emploi de secrétaire de direction. Décision.**

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement de membres du personnel opérationnel ou CaLog.

Le second cycle de mobilité 2014 débutera incessamment.

Compte tenu de l'approbation par le Gouverneur de la Province de la délibération du Conseil communal du 31/01/2014, portant modification du cadre administratif et logistique de la ZP ATH 5322, un emploi de secrétaire de direction est vacant.

Le Chef de corps postule conséquemment que soit attribué, par mobilité, un emploi CaLog de secrétaire de direction de niveau B à nommer par le Conseil communal après réception de l'avis d'une Commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats.

4. Cadre administratif et logistique. Déclaration de vacance de l'emploi d'assistant gestionnaire fonctionnel CIZ. Décision.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement de membres du personnel opérationnel ou CaLog.

Le second cycle de mobilité 2014 débutera incessamment.

Compte tenu de l'approbation par le Gouverneur de la Province de la délibération du Conseil communal du 31/01/2014, portant modification du cadre administratif et logistique de la ZP ATH 5322, un emploi d'assistant gestionnaire fonctionnel CIZ est vacant.

Le Chef de corps postule conséquemment que soit attribué, par mobilité, un emploi CaLog d'assistant gestionnaire fonctionnel CIZ de niveau B à nommer par le Conseil communal après réception de l'avis d'une Commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats.

DOMAINE COMMUNAL

5. Aliénation en 5 lots d'une parcelle sise Chemin du Bonla. Décision.

La Ville d'Ath est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°405/02, d'une contenance cadastrale de 24a 70ca, sise Chemin du Bonla à Gibecq.

M. Benoît Frison, représentant la société agricole « Ferme Frison », a fait part de son souhait d'acquérir des parties de cette parcelle situées devant ses propriétés notamment pour assurer l'accès à sa nouvelle habitation qu'il projette de construire sur le terrain cadastré section B n°409T.

Les deux autres propriétaires concernés ont également marqué leur intérêt pour acquérir la portion de parcelle située devant leur terrain.

6. Convention d'occupation à titre précaire d'une partie de parcelle pour la réalisation d'un parking additionnel sur la plaine de l'ancienne gare de Ghislenghien le long de la chaussée de Grammont au profit de l'asbl Ghislenghien Innovation. Approbation.

Dans le cadre de ses activités, l'asbl Ghislenghien Innovation souhaite réaliser, sur une parcelle de l'ancienne gare le long de la chaussée de Grammont appartenant à l'intercommunale IDETA, un parking additionnel pour la balle pelote et le festival de Ghislenghien.

La réalisation de ce parking permettra d'accueillir les véhicules des joueurs et spectateurs lors des luttes de balle pelote de l'équipe de Nationale 3 de Ghislenghien. Actuellement, les joueurs et spectateurs stationnent de l'autre côté de la chaussée de Grammont ce qui représente un risque élevé en traversant la chaussée (sans passage pour piétons) vu le trafic élevé de la N57.

Ce parking accueillera également les personnes à mobilité réduite et les services de secours lors du Stage On Rails Tribute Festival qui se déroule chaque premier week-end de Juin et qui attire chaque année plusieurs milliers de personnes.

Afin de mettre en place cette occupation de terrain, une convention d'occupation à titre précaire de la parcelle visée doit être conclue entre l'intercommunale IDETA, l'Administration communale et l'asbl Ghislenghien Innovation.

FINANCES COMMUNALES

7. Comptes annuels de la Ville d'Ath pour l'exercice 2012. Approbation par l'autorité de tutelle. Information.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. Aménagement et équipement de voiries et espaces publics. Dossier ATENOR.

La S.A. Atenor Group a déposé une demande de permis unique visant la construction de 5 immeubles de logements avec rez commercial et comprenant la création d'espaces publics avec voiries de desserte sur des parcelles cadastrées section B n°811 F 102, 811 H 101 et 811 S 87, dans le quartier de la Sucrierie.

VOIRIES COMMUNALES

9. Plan d'investissement communal. Modifications mineures apportées au plan. Approbation.

En séance du 31 janvier dernier, le Conseil communal a approuvé les compléments d'information liés au plan d'investissement communal 2013-2016. Après analyse de ce dernier par l'autorité subsidiante, il apparaît qu'une légère modification doit être apportée. En effet, deux fiches présentées dans le plan d'investissement communal (l'une pour le chemin de l'Ermitage (n°3) et l'autre pour le chemin de Ponchau (n°4)) ont été regroupées en une seule et même intervention.

10. Dénomination d'une nouvelle voirie.

La S.A. Matexi Projects a obtenu un permis de lotir visant à créer 33 lots pour des habitations unifamiliales à Meslin l'Evêque, à l'angle des rues Glaude et Centrale.

Ce projet impliquant la création d'une nouvelle voirie, le Collège communal a, en séance du 06 janvier 2014, proposé la dénomination « rue des Criquets » à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.

11. Travaux subsidiés de rénovation des trottoirs dans diverses rues de l'entité. Modifications apportées au cahier spécial des charges. Approbation.

Durant l'année 2013, un dossier relatif aux « Travaux subsidiés de rénovation des trottoirs de diverses rues de l'entité – exercice 2013 » a été approuvé par le Conseil communal.

Ce dossier, estimé à un montant de 213.020,97€ hors TVA ou 257.755,37 € TVAC, bénéficiera d'un subside à hauteur de maximum 200.000,00 € en provenance du Service Public de Wallonie.

Une première série de modifications, suite notamment au changement de législation relative aux marchés publics, avait été approuvée à la demande du pouvoir subsidiant.

Ensuite de quoi, le dossier a été renvoyé à l'autorité subsidiaire et dernièrement, celle-ci a émis de nouvelles remarques qu'il convient d'avaliser. La totalité du Cahier Spécial des Charges a également été retravaillée afin de se conformer au cahier des charges type CCT Qualiroutes.

12. Ath, rue du Noir Bœuf – Réfection des pavages de voirie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il a été constaté le mauvais état général des pavages de la rue du Noir Bœuf à Ath.

Il est donc envisagé de procéder à leur démontage et à leur reconstitution et ce, afin de garantir une sécurité pour les automobilistes fréquentant cette chaussée.

13. Ath, rue de Saint-Martin – Réfection des pavages de voirie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre du remplacement de distributions d'eau et d'installation de nouveaux branchements, la SWDE a prévu un budget pour rétablir au droit de la tranchée, un pavage qui était déjà partiellement en désordre.

Cette rue est fortement utilisée, elle offre avec la Petite Rue des Bouchers, une voie dévolue prioritairement aux piétons, cyclistes... qui vont et viennent de la gare, de la Grand-Place vers le Centre hospitalier, le CPAS et autres services.

Il est primordial qu'elle soit en parfait état pour assurer la sécurité et la convivialité à ces utilisateurs.

14. Travaux d'entretien extraordinaire de diverses rues de l'entité. Exercice 2014. Dalles de béton. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des dégradations, fissurations,... ont été constatées sur différentes voiries de l'entité, et notamment dans les villages d'Arbre, Autreppe, Bouvignies, Houtaing, Lanquesaint, Ligne, Mainvault, Moulbaix, Ormeignies, Ostiches, Villers-Notre-Dame et Villers-Saint-Amand.

Afin de préserver et assurer la sécurité des usagers de la route, il est envisagé de procéder à la réparation et/ ou au remplacement des dalles de béton concernées.

SERVICE MOBILITE

15. Règlements complémentaires sur la police de la circulation routière :

a) rue de Brantignies, 38

Le garage du Hainaut sis rue de Brantignies, 38 à 7800 Ath, envisage à l'avenir d'assurer la livraison, à ses clients, des véhicules neufs et d'occasion dans son showroom et d'en effectuer la sortie par la porte fenêtre située à la droite de celui-ci. A toutes fins utiles, Monsieur Bossier souhaite pouvoir bénéficier d'une interdiction de stationner, sur une distance de 6 mètres, face à cette dernière.

b) rue des Skippes et chemin de Chièvres.

Afin de limiter la circulation de transit dans le village de Gibecq, il conviendrait de proposer une utilisation plus systématique du chemin de Chièvres. Cette mesure serait matérialisée par le placement d'un canaliseur au carrefour formé par le chemin des skippes avec le chemin de Chièvres. Dès lors, cette mesure conférerait une priorité au chemin de Chièvres. Les usagers en provenance de Gibecq devraient alors céder le passage à ceux en provenance du chemin de Chièvres.

Le chemin des skippes et le chemin de Chièvres sont des voiries à deux bandes de circulation, la vitesse y est limitée à 70 km/h et les tonnages sont limités respectivement à 5T et 10T. Avec cette mesure, la circulation non locale sera incitée à emprunter le chemin de Chièvres. Le trafic évitera ainsi le village de Gibecq.

Approbation.

MATERIELS ET FOURNITURES

16. Fourniture de matériaux pour la rénovation des voiries, venelles, sentiers et égouttage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, il est inscrit au budget du service extraordinaire des crédits permettant l'achat de divers matériaux nécessaires à l'entretien des voiries par la Régie communale.

En effet, sur base de rapports dressés par les Ingénieurs et Contrôleurs du Département des Services Techniques Communaux, nombreux travaux de rénovation de voiries, venelles, sentiers et égouttage doivent être réalisés.

Afin de pouvoir effectuer ces différentes tâches, il convient de se fournir en matériaux tels que dalles, pavés, bordures, filets d'eau, blocs, briques, tuyaux pvc et béton, produits en fonte, sable, gravier, dolomie, béton et stabilisé préparés, tarmac, ciment, mortier de jointement,...

17. Acquisition de plaquettes « H » (hydrant) et de poteaux en vue d'identifier les bornes incendie dans les villages. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de permettre une identification claire des bornes incendie situées dans les villages de l'entité, il est envisagé d'acquérir des plaquettes « H » et des poteaux.

18. Acquisition d'une balayeuse de voirie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La mini-balayeuse du service technique acquise en 2003 affiche 8500 heures de fonctionnement.

De nombreuses pannes entraînent des arrêts fréquents et ne permettent plus d'assurer un service optimal dans le centre-ville et les faubourgs. Son remplacement doit donc être envisagé.

Cette dernière sera destinée à l'entretien des voiries dans les zones périurbaines et urbaines.

BATIMENTS COMMUNAUX

19. Travaux de renouvellement du revêtement de l'étanchéité des chéneaux situés en façade arrière du Centre administratif communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Courant de la dernière décennie, deux phases de travaux avaient concerné le renouvellement de l'étanchéité des bacs chéneaux du CAC.

Il s'agissait de renouveler prioritairement les revêtements des tronçons constatés les plus vétustes et présentant un manque d'étanchéité certain sachant que pour le surplus, le revêtement pouvait à l'époque, « encore tenir quelque temps ».

L'année dernière, notre régie communale a dû intervenir de manière ponctuelle mais en plusieurs endroits sur les tronçons de chéneau au revêtement ancien situés en partie arrière du Centre Administratif.

Il est donc proposé de poursuivre ce travail d'entretien en procédant au renouvellement complet de l'étanchéité en zinc des chéneaux courant sur l'ensemble de la façade arrière.

20. Réalisation d'une étude visant à la réorganisation du Service Population/Etat civil et à la mise à jour de la signalétique du Centre administratif communal n°1. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis plusieurs années, les différents services fédéraux avec lesquels le service Population/Etat Civil travaille quotidiennement (Intérieur, Affaires Etrangères,...), imposent la mise en place de matériel informatique spécifique tant du côté du citoyen que du côté de l'agent communal.

La disposition actuelle des bureaux ne présente plus un aménagement adéquat pour répondre à ces dispositifs.

Il est donc essentiel de revoir l'agencement de ces locaux afin de permettre d'une part, un service optimum et de qualité et d'autre part, une accessibilité pour tout un chacun, tout âge confondu, y compris les personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire, il y a lieu de réaliser une étude qui pourrait être confiée à un architecte.

Au-delà, il convient de mettre à jour la signalétique du Centre Administratif Communal n°1.

En effet, courant 2013, plusieurs services ont déménagé et les panneaux indicatifs ne reflètent plus la réalité des choses et induisent même en erreur le citoyen.

21. Travaux de remplacement des menuiseries :
a) Centre administratif communal n°1.

En séance du 31 janvier 2014, le Conseil communal a approuvé le projet « Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Centre administratif communal ».

Le mode de passation choisi pour cette procédure était l'adjudication ouverte. En date du 12 février, l'avis de marché a donc été lancé. Cependant, certains soumissionnaires potentiels ont, lors des visites de chantier, souhaité que soient apportées certaines précisions.

Les procédures ont dès lors été interrompues afin de permettre d'actualiser les documents du marché.

b) Académie de musique.

Modifications apportées au cahier spécial des charges. Approbation.

En séance du 31 janvier 2014, le Conseil communal a approuvé le projet « Remplacement des menuiseries extérieures de l'Académie de musique ». Le mode de passation choisi pour cette procédure était l'adjudication ouverte. En date du 12 février, l'avis de marché a donc été lancé. Cependant, certains soumissionnaires potentiels ont, lors des visites de chantier, souhaité que soient apportées certaines précisions.

Les procédures ont dès lors été interrompues afin de permettre d'actualiser les documents du marché.

BATIMENTS SCOLAIRES

22. Travaux de réfection d'une partie des toitures plate-forme de l'école de Mainvault sise rue du Mont à Mainvault. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Ces derniers mois, de nouvelles infiltrations, de plus forte ampleur, sont apparues en particulier au niveau de la classe n°39, à la jonction entre la plate-forme et l'élément de toiture inclinée, les conséquences visibles de ces entrées d'eau importantes se concentrant au niveau du tableau de la classe.

Outre les dégradations engendrées au niveau des faux-plafonds par ces infiltrations, la tenue des cours dans ce local était devenue très problématique voire quasiment impossible.

Au-delà, quelques infiltrations très mineures et localisées avaient été également relevées au niveau des plafonds des couloirs desservant ce dernier bloc.

Le Service Technique communal a dernièrement procédé à des investigations minutieuses et systématiques des toitures de ce bloc et plus particulièrement en sous-œuvre au niveau du faux-plafond de la classe n°39, à l'aplomb du même tableau.

BATIMENTS DU CULTE

23. Travaux d'entretien extraordinaire aux bâtiments du culte 2014.

a) Eglise de Mainvault. Réfection de la toiture en ardoises d'une annexe.

Dans le cadre des travaux d'entretien extraordinaire des bâtiments du culte, il convient de procéder à la réfection de la toiture en ardoises d'une annexe de l'Eglise de Mainvault, celle adossée à la gauche du chœur de l'église (côté place).

Il s'agit d'un local qui abritait la bibliothèque paroissiale et qui pourrait retrouver une affectation en tant que local dévolu au catéchisme ainsi qu'aux réunions du Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre.

b) Eglise de Villers-Notre-Dame. Traitement intérieur et extérieur d'un mur pignon. Lutte contre le déchaussement et l'humidité.

Lors d'une récente visite de l'église paroissiale de Villers-Notre-Dame, les services communaux ont constaté la détérioration sur quelques m² de plafonnage et, la présence de taches d'humidité ascensionnelle en ces endroits.

Pour éviter une détérioration rapidement plus grave et conséquemment, des débours plus importants, il est indispensable de réagir techniquement dans les meilleurs délais.

Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

RENOVATION URBAINE

24. Aliénation d'un garage sis Cour du Prince de Condé. Décision formelle.

Lors du chantier, les intervenants découvrirent un mur mitoyen appartenant aux consorts VIVIER et à la Ville qui présentait de très nombreux désordres.

A l'époque, il fut convenu entre les représentants de la Ville et les consorts VIVIER de rénover ce mur, mais aussi d'y prévoir une porte qui livre accès directement au garage avec bien sûr pour objectif, le moment venu, de revendre cette propriété avec une préférence pour l'offre qui serait faite par les consorts VIVIER.

Maintenant que les occupations successives du garage sont clôturées, Mme VIVIER a été consultée quant à ses souhaits d'acquiescer ledit garage. Le Notaire a estimé le bien et Mme VIVIER consent à acquiescer ce dernier.

FUNERAILLES ET SEPULTURES

25. Implantation de deux piézomètres au nouveau cimetière de Meslin-l'Evêque. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En date du 18 février 2014, le Gouverneur de la Province de Hainaut a marqué son accord sur la délibération du Conseil communal du 23 août 2012 en ce qu'elle constate la nécessité de procéder à l'extension du cimetière de Meslin-l'Evêque sur une parcelle cadastrée section B n°560 moyennant notamment, l'implantation de deux piézomètres afin de vérifier la conformité à l'imposition de l'article 9 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009.

L'objectif est de vérifier qu'une nappe phréatique ne monte pas à moins de trois mètres du niveau de la surface du sol en période de hautes eaux (décembre-avril).

ABATTOIR COMMUNAL

26. Electricité : Remplacement du tableau divisionnaire principal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En 2013, un organisme agréé a contrôlé le tableau divisionnaire principal de l'Abattoir Communal et a émis des remarques.

Après analyse de ces dernières, il s'est avéré préférable de remplacer totalement ledit tableau plutôt que de réaliser des modifications sur celui-ci (solution moins onéreuse et permettant également d'optimiser l'installation électrique).

27. Traitement des eaux : Dédoublage de la pompe de relevage des eaux usées. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre du renouvellement du permis de rejets des eaux usées, l'intercommunale Ipalle impose l'installation d'une pompe de secours afin de relever les eaux usées de la fosse de récolte au dégrilleur.

28. AFSCA et Sécurité : Création d'un système de convivialité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, spécifie les exigences réglementaires en matière de nettoyage et de désinfection des moyens de transport pour bétail dans les abattoirs.

Le nettoyage et la désinfection des bétailières est important pour prévenir la propagation de maladies animales, même en dehors des temps de crise ou de menace de crise.

La configuration actuelle de l'abattoir communal ne permet malheureusement pas aux personnes de l'AFSCA de contrôler si ce nettoyage est correctement réalisé.

En effet, la zone mise à disposition pour le nettoyage des moyens de transport n'est pas visible du bureau des vétérinaires.

Dernièrement, il a été constaté que certains transporteurs « bypassaient » cette étape cruciale.

Par conséquent, le Bureau d'Etudes et Construction invoque l'urgence afin d'installer ce système de sécurité et garantir ainsi le respect de la réglementation et la volonté de fournir une prestation en phase avec les exigences de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

SERVICE INCENDIE

29. Déclaration de vacance d'un emploi par promotion au grade de caporal volontaire. Décision.

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

Ledit règlement prévoit 8 postes de caporaux volontaires. Actuellement, le cadre compte 7 caporaux volontaires.

Par son courrier du 21 mars 2014, Monsieur Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service sollicite la promotion d'un caporal volontaire afin de permettre au service de fonctionner de façon optimale et de combler le cadre actuel.

30. Déclaration de vacance d'un emploi par promotion au grade d'adjudant volontaire. Décision.

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

Ledit règlement prévoit 3 postes d'adjudants volontaires. Actuellement, le cadre compte 2 adjudants volontaires.

Par son courrier du 21 mars 2014, Monsieur Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service sollicite la promotion d'un adjudant volontaire afin de permettre au service de fonctionner de façon optimale et de combler le cadre actuel.

31. Déclaration de vacance d'un emploi par promotion au grade de sous-lieutenant volontaire. Décision.

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

L'article 6 dudit règlement organique prévoit deux emplois de sous-lieutenants volontaires. Actuellement ces emplois sont vacants.

Par son courrier du 21 mars 2014, Monsieur Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service sollicite la promotion d'un sous-lieutenant volontaire afin de permettre au service de fonctionner de façon optimale et de combler le cadre actuel.

32. Déclaration de vacance de 5 emplois au grade de sapeur-pompier volontaire. Décision.

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

Ledit règlement prévoit 50 postes de sapeurs-pompiers/ambulanciers volontaires. Actuellement, le cadre compte 46 sapeurs-pompiers/ambulanciers volontaires.

Par son courrier du 21 mars 2014, Monsieur Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service sollicite l'engagement de 4 à 5 sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires (une place supplémentaire sera vacante suite à la promotion d'un sapeur au grade caporal) afin de permettre au service de fonctionner de façon optimale et de combler le cadre actuel.

COHESION SOCIALE

33. PCS 1 – Rapport financier et rapport financier concernant l'article 18. Approbation.

Conformément aux directives de la Direction Interdépartementale de la cohésion sociale, l'octroi des soldes de la subvention PCS 2013 et de la subvention ayant trait à l'article 18 dudit Plan est soumis à l'approbation des rapports financiers.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

34. Liste des emplois vacants au 15 avril 2014.

Comme stipulé à l'article 31 du décret du 6 juin 1994, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et à l'article 32 du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, les emplois vacants sont recensés au 15 avril de chaque année.

PERSONNES PRIVEES DE TRAVAIL. MOTION. ADOPTION

Les CPAS doivent toujours faire plus avec moins (stabilisation voire réduction des dotations, augmentation du coût du personnel, non indexation des subsides de personnel, transferts de nouvelles charges, sous-financement structurel, etc.).

A ce titre, les exclusions du chômage (tant antérieures qu'à venir) provoquent de véritables détresses humaines inacceptables, des milliers de personnes seront exclues des allocations d'insertion du chômage et frapperont à la porte des CPAS.

Les CPAS souffrent en outre d'une position de faiblesse institutionnelle. Ils sont en effet au plus « bas » de l'échelle politique, dépendent presque totalement des décisions des autres niveaux de pouvoir et n'ont pratiquement pas de marge de manœuvre pour dégager de nouvelles recettes et plus de marges pour réduire les dépenses.

Les CPAS ne pourront faire face aux futurs défis de la pauvreté que si, et seulement si, chacun prend conscience de la réalité et de la gravité des problèmes qu'ils rencontrent en adoptant de nouvelles mesures concrètes.

Les moyens nécessaires doivent donc être dégagés pour faire face aux difficiles défis sociaux qui s'annoncent. Ces mesures devront réunir le niveau fédéral et les entités fédérées et préciser les étapes et les moyens nécessaires.

LE CONSEIL COMMUNAL REUNI EN SEANCE PUBLIQUE,

Souhaite que ces mesures :

- soient concrètes, objectivables et évaluables, programmées dans le temps ;
- visent la diminution des bénéficiaires des CPAS, notamment via l'augmentation de leur insertion socioprofessionnelle ;
- tout en créant une plus-value sur le plan de l'activité économique sociale de proximité ;
- impactent positivement les critères de calcul des dotations aux CPAS (FSAS,...), pour récompenser (et non pénaliser) les efforts entrepris ;
- permettent de diminuer la charge de travail des travailleurs sociaux afin de renforcer l'accompagnement qualitatif individualisé qui dans un cercle vertueux améliore encore les résultats.

Après en avoir délibéré ;

D E M A N D E :

1. Une politique pour les citoyens : maximaliser les mesures d'insertion des personnes aidées par les CPAS tout en renforçant l'économie sociale et de proximité :

- augmenter le financement de l'insertion socioprofessionnelle des personnes au revenu d'intégration (art. 60§7, art. 61, ...) en faveur des initiatives générant une plus-value économique, essentiellement dans le cadre de l'économie sociale et des missions de proximité ;
- généraliser les formations pré-qualifiantes dans des métiers de proximité en expansion en faveur des candidats à l'art. 60§7 ;
- généraliser l'apprentissage de la langue française pour les personnes primo-arrivantes ;
- développer un coaching dynamique et personnalisé des jeunes bénéficiaires du RIS.

2. De nouveaux soutiens des CPAS pour leur permettre de poursuivre leurs missions fondamentales :

- augmenter les moyens relatifs au personnel afin de permettre d'une part l'engagement de travailleurs sociaux proportionnel aux besoins pour faire face aux augmentations de bénéficiaires et d'autre part, la nomination d'une partie de ces agents ;
- garantir le maintien des moyens d'actions dans le cadre de la régionalisation des compétences et des budgets y afférents ;
- assurer un financement intégral des missions imposées et de la prise en charge des frais de personnel (comme les organismes assurant le paiement des allocations de chômage) ;
- augmenter la dotation régionale des CPAS via une réforme du Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS) afin de réduire les inégalités grandissantes ;
- arrêter tout transfert de charges. A défaut, compenser intégralement en fonction des coûts en transferts, personnel et fonctionnement ;
- octroyer les moyens complémentaires avant le 1^{er} janvier 2015 afin de pouvoir anticiper les nombreuses nouvelles demandes ;
- développer et soutenir les synergies entre CPAS par la logique des métiers et celles entre communes et CPAS dans le respect de l'autonomie et des missions spécifiques de chaque entité.

* * * * *